



Département des Pyrénées-Atlantiques
Commune de BILLERE

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
Reçu en préfecture le 12/12/2023
Publié le
ID : 064-216401299-20231212-20231218-DE



Délibération n° 2023-12-18

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILLERE

SEANCE DU LUNDI 11 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le 11 décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de Billère s'est réuni à l'auditorium de la médiathèque d'Este, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LALANNE, Maire, en session ordinaire.

Date d'envoi de la convocation :
04/12/2023
Date d'affichage :
04/12/2023

Présents : M. LALANNE, M. JACOTTIN, Mme MATHIEU-LESCLAUX, M. OCHEM, Mme FRANCO, M. MAZODIER, Mme AUCLAIR, Mme FERRER, M. BAYSSAC, M. CABANES, Mme LOURAU, M. COLLET, Mme LABOURET, M. MAUBOULES, Mme LAHERRERE-SOUVIRAA, M. BALMORI, Mme GARCIA-ORCAJADA, M. TALAALOUT, Mme FOURCADE, Mme VEILHAN, M. RIBETTE, M. LESCHIUTTA, Mme FLOUS, M. DEFRASNE.

Nombre de membres :
Afférents : 33
Présents : 24
Qui ont pris part au vote : 33

Absents excusés : M. CHAVIGNÉ, M. NASSIEU-MAUPAS, Mme DE BOISSEZON, Mme WEISS, M. MONTAUT, Mme SCHIANO, M. LARCHER, Mme BOGNARD, M. FRETAY.

Votes :
Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0

Pouvoirs : M. CHAVIGNÉ, M. NASSIEU-MAUPAS, Mme DE BOISSEZON, Mme WEISS, M. MONTAUT, Mme SCHIANO, M. LARCHER, Mme BOGNARD, M. FRETAY.

Secrétaire de séance : M. Christophe LESCHIUTTA

N° 2023-12-18

MODIFICATION DES TARIFS DES ACTIVITÉS PROPOSÉES PAR LE CENTRE D'ANIMATION LE LACAOÛ

RAPPORTEUR : Véronique MATHIEU-LESCLAUX

Le Centre d'animation Le Lacoü propose une grande variété d'activités : accompagnement scolaire, ateliers créatifs, ateliers cuisine, ateliers artistiques et culturels, pass'port santé, accueils de loisirs destinés au 11-17 ans.

La tarification appliquée à ces activités repose sur deux principes :

- La tarification est adaptée aux ressources des usagers, en fonction du quotient familial de la CAF ou du niveau de l'impôt sur le revenu des usagers.
- Les habitants de Billère bénéficient d'un tarif généralement plus avantageux.

Il est proposé d'apporter des modifications à la grille tarifaire du Centre d'animation Le Lacaou.

- Concernant les différents ateliers adultes, il est proposé d'appliquer désormais un tarif à l'activité et non plus un tarif forfaitaire mensuel ou trimestriel. L'objectif est d'élargir le nombre d'adhérents différents susceptibles de participer aux ateliers au cours de l'année et de réduire ainsi les listes d'attente.
- Concernant le pass'port santé, il est proposé de revaloriser légèrement le tarif des séances, notamment pour les non-Billérois, et de créer un tarif modéré pour l'activité marche.
- Concernant les tarifs du secteur jeunes, il est proposé la création d'un tarif à la demi-journée ainsi qu'une légère revalorisation, toujours en fonction du quotient familial.

À compter du 1^{er} janvier 2024, il est ainsi proposé la tarification suivante :

CENTRE ANIMATION LE LACAOU		
Participation annuelle / adhésion		
	Non Billérois	Billérois
Moins de 18 ans et demandeurs d'emploi	9,00 €	6,00 €
Adultes	13,00 €	9,00 €
Familles	17,00 €	14,00 €
Programme d'accompagnement scolaire		
1 enfant/trimestre	9,00 €	9,00 €
2 enfants/trimestre	15,00 €	15,00 €
Inscription accueil périscolaire Temps médian		
Par famille et par année scolaire	10,00€	10,00 €
Repas /Goûter		
Repas	3,00 €	3,00 €
Goûter	0,40 €	0,40 €
Ateliers créatifs - tarif à la séance (tarif vert)		
Si IRPP<900€	1,00 €	0,50 €
901€ < IRPP ≤1300€	1,50 €	1,00 €
Si IRPP > 1300€	2,00 €	1,50 €
Atelier cuisine - chemin du goût- tarif à la séance (tarif vert)		
Si IRPP<900€	4,00 €	2,00 €
901€ < IRPP ≤1300€	5,50 €	4,00 €
Si IRPP > 1300€	8,50 €	6,00 €
Ateliers artistiques et culturels- tarif à la séance (tarif bleu)		
Si IRPP<900€	2,00 €	1,50 €
901€ < IRPP ≤1300€	2,70 €	2,00 €
Si IRPP > 1300€	3,50 €	2,50 €

Atelier découverte en fonction de la prestation et des fournitures	Non Billéris	Billéris
	En fonction de l'activité	2,00 €
	3,50 €	2,50 €
	5,00 €	3,00 €
	7,00 €	5,00 €
	9,00 €	7,00 €
	17,00 €	15,00 €
	25,00 €	20,00 €
PASS'PORT SANTE / séance en fonction de l'IRPP		
Marche à la séance	Non Billéris	Billéris
Si IRPP < 900€	1,40 €	1,00 €
901€ < IRPP ≤ 1300€	1,60 €	1,20 €
Si IRPP > 1300€	1,80 €	1,50 €
Atelier sportif à la séance	Non Billéris	Billéris
Si IRPP < 900€	1,80 €	1,00 €
901€ < IRPP ≤ 1300€	2,00 €	1,20 €
Si IRPP > 1300€	2,20 €	1,50 €
Aquagym et aquaphobie à la séance	Non Billéris	Billéris
Si IRPP < 900€	5,50 €	4,50 €
901€ < IRPP ≤ 1300€	6,00 €	5,00 €
Si IRPP > 1300€	7,00 €	6,00 €
Sortie culturelle	Non Billéris	Billéris
Si IRPP < 900€	5,00 €	4,00 €
901€ < IRPP ≤ 1300€	5,50 €	4,50 €
Si IRPP > 1300€	6,00 €	5,00 €
Sortie montagne	Non Billéris	Billéris
Si IRPP < 900€	9,00 €	8,00 €
901€ < IRPP ≤ 1300€	10,00 €	9,00 €
Si IRPP > 1300€	12,00 €	11,00 €
Sorties / Soirées	Non Billéris	Billéris
En fonction de l'activité	2,00 €	1,00 €
	3,00 €	2,00 €
	5,50 €	4,40 €
	7,50 €	6,55 €
	9,75 €	8,75 €
	11,90 €	10,90 €
	14,15 €	13,15 €
	16,30 €	15,30 €
	18,50 €	17,50 €
Tarifs journaliers des participations familiales ALSH camp	Non Billéris	Billéris
Quotient familial		
QF CAF ≤ 750 €	14,00 €	12,00 €
QF 751 - 900 €	16,00 €	14,00 €

QF 901 - 1 100 €	18,00 €	16,00 €
≥ QF 1 101 €	20,00 €	18,00 €
Tarifs journaliers des participations familiales Camp Jeunes en cas de co-financement extérieur	Non Billérois	Billérois
<i>En fonction de l'activité</i>	8,50 €	8,50 €
	10,50 €	10,50 €
	14,00 €	14,00 €
	17,00 €	17,00 €
	20,00 €	20,00 €
	24,00 €	24,00 €
	26,00 €	26,00 €
Secteur jeunes accueil de loisirs 11-17 ans journée	Non Billérois	Billérois
QF CAF ≤ 750 €	6,00 €	5,00 €
QF 751 - 900 €	8,00 €	7,00 €
QF 901 - 1 100 €	10,00 €	9,00 €
≥ QF 1 101 €	12,00 €	11,00 €
Secteur jeunes accueil de loisirs 11-17 ans 1/2 journée	Non Billérois	Billérois
QF CAF ≤ 750 €	3,00 €	2,50 €
QF 751 - 900 €	4,00 €	3,50 €
QF 901 - 1 100 €	5,00 €	4,50 €
≥ QF 1 101 €	6,00 €	5,50 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 27 novembre 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission Solidarités du 28 novembre 2023,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** les tarifs ci-dessus applicables à compter du 1^{er} janvier 2024.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- 1-Recours administratif gracieux auprès des services de la Ville de Billère
- 2-Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau

Fait et délibéré à BILLERE,
les jour, mois et an que dessus
et ont signé les membres présents,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Jean-Yves LALANNE

